

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 12

Artikel: Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

V A U D

Une conséquence inattendue de la revalorisation des traitements cantonaux

La volonté manifestée par le Conseil d'Etat de revaloriser avant tout les classes supérieures, montre bien qu'on a appliqué le principe de hiérarchie, ainsi que celui de l'étalement des salaires pour les fonctions universitaires. On pourrait être fondé à penser que les femmes, ayant des titres universitaires ont été mises au bénéfice de ces principes. Ce n'est pas le cas pour les maîtresses secondaires licenciées, étant donné leur classement inférieur à celui de leurs collègues masculins. La récente revalorisation augmente très sensiblement l'écart qui sépare leurs traitements. Dans une période de progrès social, on s'éloigne de plus en plus de l'égalité.

Il nous a paru instructif de faire à ce sujet un tableau comparatif entre Vaud et Genève.

A Genève

En 1866, la question de l'égalité des salaires avait déjà été soulevée ; 30 ans plus tard, elle fut reprise : Georges Favon, alors chef du Département de l'instruction publique, affirmait :

« La vérité est qu'il faut payer à prix égal le travail égal, sans considérer le sexe... »

Une fois ce principe proclamé, continuait le magistrat genevois : « on supprimerait bien des difficultés qui se présentent dans l'organisation professionnelle actuelle. »

En 1899, d'autres hommes politiques, notamment M. A. Gros et M. J. Ratty s'étaient faits, eux aussi, les défenseurs de ce principe.

M. Gros :

« Je trouve que les régentes devraient toucher le salaire des régents. Il me semble qu'il y aurait là un grand pas à faire et un acte de justice à accomplir. »

M. Ratty :

« Je voudrais proposer que les salaires des régentes fussent mis sur le même pied que les salaires des régents. J'espère que, selon les promesses du chef du Département, nous sommes dans un état purement transitoire et que nous entrons bientôt dans la réalité des faits, qui est qu'à travail égal doit correspondre un salaire égal. »

L'établissement du principe « à travail égal, salaire égal » a été réalisé pour le corps enseignant genevois, le 5 novembre 1919.

Dans le canton de Vaud

80 ans plus tard, la question est soulevée dans le canton de Vaud, certes pas sur le plan gouvernemental. Le 5 février 1946, la confé-

rence des maîtres du Gymnase de jeunes filles adresse une lettre à la Société vaudoise des maîtres secondaires :

« Nous estimons qu'aucune différence ne devrait exister entre professeurs hommes et professeurs dames... »

En 1948, les maîtresses obtiennent une revalorisation tout à fait insuffisante.

En 1955, la réadaptation des salaires au coût de la vie, augmente encore l'écart entre les traitements des maîtresses et des maîtres licenciées.

En 1957, une requête demandant l'application du principe « à travail égal, salaire égal » et en attendant au moins une diminution de l'écart entre les maîtres et les maîtresses, est envoyée au Département de l'Instruction publique.

En 1960, une motion en ce sens est déposée au Grand Conseil par M. Deppen.

En 1961, le Conseil d'Etat sans prendre position sur le principe, ne diminue que partiellement l'écart en fin de carrière.

Enfin, le 30 août 1961, le Grand Conseil refuse d'examiner la proposition de M. Petit de reclasser les fonctions féminines de l'administration cantonale à 3 classes d'écart au maximum des fonctions masculines correspondantes.

Du fait de l'étalement des classes, l'écart entre les traitements d'une maîtresse et d'un maître en fin de carrière, qui était de 191 fr. par mois, passe à 287 fr. !

Au nom des maîtresses secondaires :

G. Ansorge
M. Béguinlin
D. Ramel
E. Zum Brunn

Crét-Béard : les conflits conjugaux ?

(S.P.P.) — Du 2 au 5 octobre, a eu lieu à Crét-Béard la première session du deuxième cours romand intitulé « Comment intervenir dans les conflits conjugaux » et organisé sous les auspices de la Fédération des Églises protestantes de la Suisse.

Une quarantaine de pasteurs, de travailleurs sociaux de spécialistes divers ont suivi ce cours donné par des médecins, psychologues et pasteurs ainsi que par un président de tribunal.

Vers la célébration du 450e anniversaire de la naissance de Pierre Viret

(S.P.P.) — L'Église nationale vaudoise se prépare à célébrer le 450e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret. Elle édite à cet effet, une biographie de Pierre Viret due à la plume d'Hubert Chaussin et rehaussée de diverses illustrations ; celles-ci ont été tirées à part sous forme de cartes postales et seront vendues par les soins des Jeunesse paroissiales.

Le bénéfice de cette action commémorative est destiné à l'aménagement de la cure, désormais vacante, d'Arzier en un centre de formation pour tous ceux qui exercent dans l'Église des responsabilités en matière de cinéma, de radio, de TV et de presse.

Le 31 octobre 1961, après la cérémonie de la Consécration, à la Cathédrale, le Synode tiendra à Orbe sa première séance de la session, suivie d'une cérémonie commémorative qui groupera au temple les autorités ecclésiastiques et leurs invités vaudois, confédérés et français. Après le traditionnel repas fraternel, le Chœur des jeunes, un orchestre et des solistes exécuteront un « Récit et Cantate » composé en vue du Jubilé. Le « Récit » ayant été écrit par feu le pasteur Ch.-L. Gagnébin et le texte et la musique de la « Cantate » étant dus au compositeur Bernard Reichel. Cette œuvre sera reprise au cours de l'hiver, à Aigle, Lausanne, Morges, Payerne, Vevey et Yverdon.

Hommage à deux femmes de grand mérite

L'Institut des sourds-muets de Moudon a pris congé, le 29 septembre, de deux femmes de grand mérite, qui ont consacré leur vie et leurs forces aux enfants sourds-muets, afin qu'ils apprennent à parler, qu'ils puissent entrer dans la vie quotidienne et pratiquer le métier qu'ils ont appris.

Il s'agit de Mme Cécile Pons-Perret, qui a enseigné à Moudon dès 1924 et qui a dirigé la maison dès 1929 avec autant de fermeté que de douceur, d'amour et de savoir-faire, et de sa collaboratrice, Mme Porchet, qui y a enseigné pendant 27 ans, sans jamais se lasser. Apprendre à parler à un enfant muet, c'est une œuvre de patience et d'amour méritante entre toutes.

S. B.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - Ø 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

- Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
- Educatrices - Age d'admission : 18 ans.
- Institutrices privées et jardinières d'enfants - Age d'admission : 16 ans.

Classe d'enfants
Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

GENÈVE

Cours d'instruction civique

L'Union des femmes a organisé pour ses membres, les lundis 2 et 16 octobre, deux cours d'instruction civique sur le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Ces cours sont évidemment destinés aux électrices qui, les 4 et 5 novembre éliront les députés du Grand Conseil et, au début de décembre, les conseillers d'Etat.

Le conférencier, M. Albert Picot, esquisse avec beaucoup d'esprit l'histoire du Grand Conseil genevois depuis 1847. De nombreuses anecdotes allégeant un exposé qui aurait pu être aride ; elles fixaient au contraire aisément dans la mémoire, les événements successifs de la politique genevoise.

Il décrivit ensuite le mécanisme de la proportionnelle ; nous ne nous y attarderons pas, puisque ce sujet fait l'objet d'un article de notre feuille spéciale. Mais nous devons insister sur la recommandation qu'il a adressée à toutes les nouvelles électrices : lorsque, sur une liste portant, en-tête d'un parti, on ajoute le nom d'un candidat ou d'une candidate d'autre parti, on enlève des points au parti de l'en-tête et l'on ajoute des suffrages au candidat ajouté. Celui-ci peut avoir un nombre très important de suffrages, et cependant n'être pas nommé, si son parti, manquant de points, ne dispose que de deux sièges. Tandis qu'un autre candidat, qui a recueilli moins de suffrages, mais dont le parti a plus de points, donc plus de sièges à disposition, se trouve élu. Il ne faut pas ignorer cette conséquence du paranchage.

Mme Choisy, présidente, remercia vivement l'orateur qui est toujours prêt à venir nous rendre le service d'instruire et de guider les femmes dont il a souhaité, depuis si longtemps, la promotion civique.

Parents et enfants

Nos lectrices se souviennent peut-être que le pavillon « Parents et enfants », à la « Salaffa 59 », avait été offert par la Société coopérative suisse de consommateurs. Il avait été élaboré par plusieurs pédagogues suisses, dont Mme G. Duparc, de Genève, et il avait rencontré un très grand succès. Depuis lors, son matériel — panneaux et grandes photographies — a composé une exposition itinérante qui a été exhibée dans une vingtaine de localités.

Cette exposition a été l'occasion d'une série de conférences et manifestations éducatives du plus haut intérêt : conférence du Dr Durand, des Rives de Prangins, le 2 octobre, pour célébrer la Journée mondiale de l'enfance, représentation de théâtre pour les enfants, entretiens avec des psychologues et des responsables d'œuvres pour la jeunesse. On voit qu'il s'agissait d'un véritable festival de l'éducation qui, du 2 au 15 octobre, offrait aux parents et aux éducateurs, les moyens de s'instruire et de se documenter.

Activité du groupe des femmes socialistes

Le groupe des femmes socialistes a eu l'idée excellente d'appeler trois romandes, membres de nos conseils, à conter leurs expériences au public genevois.

nevois. On ne pouvait souhaiter meilleur prélude aux élections de notre Grand Conseil, les 4 et 5 novembre. Le public avait répondu en masse à l'invitation, curieux de voir et d'entendre cette nouveauté, des femmes élues. La salle du Buffet de la Gare était comble, le 27 septembre.

Tour à tour, la présidente de la séance, Mme Kammerer, présente les oratrices. D'abord Mme Gabrielle Damond, membre du Conseil communal de Nyon, organe législatif de cette ville. Avec un humour impayable, Mme Damond décrit ses premiers pas dans le monde inconnu de l'administration d'une commune et nous fit bien voir qu'une femme sait y apporter l'appoint de ses dons particuliers.

Mme Renée Pellet, adjointe au maire de Meyrin (Genève), ne se borne pas à défler en tête du cortège des promotions, les questions sociales urbaines (voirie, égouts, éclairage public) lui sont attribuées ; néanmoins, elle s'astreint à assister aux séances des diverses commissions afin de procéder à un apprentissage sérieux des romans communaux.

Mme Schweizer, première grand-conseillère suisse, avait été introduite au Grand Conseil neuchâtelois en remplacement d'un député décédé ; le groupe socialiste ne regrette pas de l'avoir poussée en avant : elle a été brillamment réélue au mois de mai. Avec une grande modestie, elle parle de son initiation et de ses diverses interventions qu'elle a été appelée à faire : ce qu'il a partout de succès, notamment pour une loi créée, en ville, une maison de jeunes pour les filles. Sa carrière dans l'enseignement lui permet de connaître les difficultés de logement bon marché pour les jeunes filles qui vont étudier à Neuchâtel.

Toutes les oratrices ont recommandé aux électrices de s'intéresser aux affaires publiques et de ne pas craindre d'accepter une candidature. Les charges publiques sont sérieuses et lourdes, mais elles comportent la grande satisfaction de travailler pour le bien-être de tous.

M. André Chavannes, conseiller municipal, président du Comité d'action qui a mené notre canton à la victoire le 6 mars 1959, termina la partie oratoire en louant l'intérêt, la précision, l'objectivité des trois exposés, qui encouragent les électrices à entrer dans la carrière publique, à soutenir leurs candidats et leur parti.

Séance d'information

Le Groupe des femmes libérales a organisé, le 12 octobre, une séance d'information où Mme J. Drotin a parlé de la police féminine et de ses tâches et Mme J. Mercier, des bourses d'études dans l'enseignement secondaire.

Cette séance s'inscrit dans la préparation d'un programme d'action.

(ASF) — Les électrices genevoises viennent de recevoir un « Aide-mémoire de l'électricité » publié par l'Institut national genevois sous le patronage et avec l'appui du Conseil d'Etat. Cette petite brochure content, sous une forme simple et claire, tout ce qu'il faut savoir sur les autorités cantonales et communales, la proportionnelle, etc.

les adultes de 20 ans révolus.

Voilà pour l'actif. Quant au passif, car comme dans tous les bilans, il y a un passif. Il comprend 2 postes.

1. Le vote négatif de nos deux députés neuchâtelois au Conseil des Etats à propos de la Convention internationale sur le salaire égal pour un travail égal entre hommes et femmes.

2. La passivité du 49 % des Neuchâteloises en matière de politique.

Ces deux postes sont appelés à disparaître, le premier étant la conséquence du second. Les femmes sont extrêmement sensibles à l'idée de frustration dans leur valeur individuelle ; quand elles verront que le bulletin de vote est le meilleur moyen de faire estimer leur personnalité, les plus indifférentes voteront.

M. P.

VALAIS

Entente entre les artistes romandes

La section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs s'est entendue avec les femmes peintres et sculpteurs de Fribourg et du Valais et avec des sculpteurs valaisans pour organiser, à la Majorie, à Sion, une vivante exposition qui s'est ouverte pour une mois, le 31 septembre, sous le patronage de M. M. Gross, chef du Département de l'instruction publique et des arts. Il y avait foule au vernissage, et ce fut une brillante manifestation.

On y voit 150 peintures, dessins, gravures, sculptures, objets décoratifs. On y rencontre des artistes dont la réputation est faite, Nanette Genoud, Louisa Benzodz, présidente de la section vaudoise, M. L. Carrard, Danièle Cuénod, A. Lierow-Francillon, Violette Milliquet, dont « Femmes suisses » a parlé à plusieurs reprises ; elles y côtoient des jeunes au talent prometteur : Christiane Cornuz, à Grandval, Madeleine Crot, sculpteur, à Lausanne, Simone de Quay, Christine Zufferey, à Sion, Denise Voita, à Pully et bien d'autres. Lor Olsommer, qui crée des œuvres si caractéristiques avec des cailloux du Rhône, n'a pas été oubliée, pas plus que Erikia Debeltz-Grüning, la lièvre lausannoise. Et bien d'autres qu'il faudrait citer, de Fribourg, de Vaud ou de Valais.

Les artistes ne sont pas des ingrates et savent ce qu'elles doivent à celles de la précédente génération, pour lesquelles la lutte pour l'art a été dure.

C'est pourquoi une petite salle, à la Majorie, est consacrée à la doyenne des femmes peintres valaisannes, Mme Berthe Roten-Calpini (la mère de Germaine Hainard-Roten, à Genève), qui le 30 septembre, fêtait ses 90 ans, à l'hôpital de Sion ; après avoir consacré toute sa vie à la peinture, elle a accepté avec beaucoup de courage la perte de la vue survenue il y a quelques années.